

**COMMUNE DE
ST HONORE LES BAINS**

**CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 19 décembre à 19 Heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HONORE LES BAINS, légalement convoqué, se réunit à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. GRANDJEAN François, Maire.**

Présents : MM. GRANDJEAN François, BOURLON Didier, MALLET Véronique, LAMALLE Jean-Jacques, PECHINE Robert, HUGUET Fabien (arrivé à 19h30), LAFFARGUE Patricia, FAIVRE-PICON Joël (arrivé à 19h15), ANTOINE Agnès, MAES Martine, LAURENT Julien

Excusés : Mme DEVOUARD Chantal donnant pouvoir à M. HUGUET FABIEN, M. FAURE Patrick donnant pouvoir à M. LAMALLE Jean-Jacques, M. BAYLE Jérôme donnant pouvoir à M. BOURLON Didier, Madame CHAMPAGNAT Stéphanie

Date de convocation	Membres du Conseil Municipal	Présents	Procuration	Votants
13/12/19	15	9 10 11	2 2 3	11 (jusqu'à la délibération 4) 12 (de la délibération n°4 à la délibération n°7) 14 (à partir de la délibération n°8)

Secrétaire de séance :

M. LAURENT Julien est désigné Secrétaire de séance.

Procès-Verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2019 :

Le PV du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

En préalable, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que :

- La délibération n°8 : Choix de l'aménageur pour la concession d'aménagement est reportée car des compléments d'informations ont été demandés par la Commission de concession d'aménagement
- La délibération n°3 : Inventaire Communal, régularisation comptable est annulée

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter deux délibérations :

- Délibération n°10 : Cession de terrain du domaine privé de la Commune
- Délibération n°11 : Baptême d'une salle municipale

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter ces deux ajouts.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération N°1 : Tarifs des services municipaux pour l'année 2020

Monsieur Didier BOURLON, 1^{er} Adjoint en charge des Finances expose la proposition de la Commission Finances du 2 décembre 2019 concernant les tarifs des services municipaux pour l'année 2020.

Tarifs des services municipaux 2020 :	
SALLES	
	2020
Forfait ménage 4h	80 €
Forfait ménage 8h	160 €
Salle du Conseil Municipal la journée	
Courte durée	96 €
	43 €
Salle polyvalente	
	2020
Petite salle polyvalente	80 €
Petite salle polyvalente / annuel	150 €
Séance sportive de 4 H sans matériel	22 €
Grande salle	
	2020
Vin d'honneur	90 €
Banquet de 200 personnes (tables et chaises)	175 €
Banquet de plus de 200 personnes (tables et chaises)	215 €
Bal (tables <i>rectangulaires</i> et chaises)	270 €
Chauffage selon relevés du compteur avant/après	
LABOUREUR	
	2020
Pour exposition à but lucratif par semaine	45 €
Soirée	20 €
Cours / mensuel	22 €

SALLE SIDNEY BECHET :	2020	
	Action Commerciale	Particulier
Client de Saint Honoré les Bains		
Salle, le 1 ^{er} jour	310 €	255 €
Cuisine, par jour	95 €	65 €
Salle, par jour supplémentaire	155 €	125 €
Spectacle, actions culturelles, réunion, conférence ou vin d'honneur.	155 €	125 €

Pour les associations de Saint-Honoré-les-Bains, selon les disponibilités

Le tarif est fixé à 18 € par jour, hors frais de chauffage

Client extérieur à Saint Honoré les Bains	2020		
	Association	Particulier	Action Commerciale
Salle, 1 ^{er} jour	255 €	330 €	515 €
Cuisine, par jour	65 €	115 €	270 €
Salle jour supplémentaire	125 €	155 €	270 €
Spectacle, actions culturelles, réunion, conférence ou Vin d'honneur.	65 €	145 €	270 €

Les différents tarifs de location énumérés ci-dessus comprennent :

eau, électricité, chaises, tables (rectangulaires et/ou rondes)

Pour toute location, le gaz sera facturé en sus, suivant la consommation (index relevé avant et après la manifestation) et suivant le tarif en vigueur du KW « gaz »

PHOTOCOPIES - FAX	2020
Photocopie Format A4 – actes réglementaires	0,18 €
Photocopie Format A4	0,25 €
Photocopie Format A3	0,30 €
Photocopies Couleur A4	0,50 €
Photocopies Couleur A3	0,60 €
FAX	1,50 €
CARTES TICKETS LOISIRS	2020
Carte sans option	17 €
	2020
Garderie : ½ heure	1 €
BIBLIOTHEQUE	2020
Cotisation annuelle Famille (parents et enfants)	12,50 €
Cotisation annuelle Individuels	12,50 €
Curistes ou touristes par semaine	2,50 €
DROITS DE PLACE	2020
Le mètre linéaire	1,10 €
Emplacement réservé à l'année (forfait annuel)	65 €
Camions en dehors des horaires de marchés (1/2 journée)	80 €
Chapiteau (Droit de place)	150 €
Caution	300 €
Electricité et eau	150 €
CIMETIERE	2020
Concession adulte (2x1m) 30 ans	280 €
Concession adulte (2x1m) 50 ans	380 €
Concession adulte (2x1m) Dite « Perpétuelle »	700 €
Concession enfant (1x1m)	202 €
Vacation pour réception de corps (départ et arrivée)	25 €
COLOMBARIUM	2020
15 Ans	500 €
30 Ans	850 €
CAVURNE	
15 Ans	250 €
30 Ans	380 €
JARDIN DU SOUVENIR	
	25 €

PISCINE	
TICKETS	
	2020
Adulte	3,30 €
Enfant à partir d'un an	2,20 €
Groupes (8 pers mini)	2,20 €
Groupe Hébergeurs – mini 20 tickets	2 €
Résidents Camping Municipal	1 €
ABONNEMENTS	
	2020
10 bains adulte	31,00 €
10 bains enfant	20,00 €
15 bains adulte	41,00 €
15 bains enfant	27,00 €
30 bains adulte	63,00 €
30 bains enfant	43,00 €
Sauna seul	9,20 €
ACTIVITES POUR LES SCOLAIRES	
	2020
Ecole de SAINT HONORE LES BAINS	gratuit
Autres écoles : <i>Applicable au 1^{er} septembre de l'année suivante.</i>	48,00 €
AQUAGYM	
	2020
La séance	4,50 €
La carte de 12 séances	41,00 €
BEBES NAGEURS	
	2020
La séance (pour le bébé et son accompagnateur)	4,60 €
PARASOL	
	2020
l'unité	1 €
Bain de soleil	2 €

CAMPING		
	2020 HT	2020 TTC
Jeton machine à laver		5,10 €
Jeton sèche-linge		3,10 €
Jetons camping-cars		2,40 €
Adulte par jour et par personne (TVA 10%)	3,09 €	3,40 €
Enfant de moins de 7 ans par jour et par personne (TVA 10%)	1,09 €	1,20 €
Emplacement (caravane, tente, camping-car) par jour (TVA 10%)	2,54 €	2,80 €
Raccordement borne électrique par jour (TVA 10%)	3,54 €	3,90 €
Garage Mort (TVA 10%)	2,54 €	2,80 €
CAMPING – MOBIL HOMES (TVA 10%)		
	2020 HT	2020 TTC
6 pl – Location à la semaine, charges comprises	227,27 €	250 €
6 pl – nuitée (minimum 2 nuits)	36,36 €	40 €
6 pl - forfait ménage	54,54 €	60 €
8 pl – Location à la semaine, charges comprises	300,00 €	330 €
8 pl – nuitée (minimum 2 nuits)	50,00 €	55 €
8 pl - forfait ménage	72,72 €	80 €

TENNIS MUNICIPAUX		2020
Tarifs Horaires par terrain		13 €
Abt annuel Licenciés SENIOR du Tennis Club		60 €
Abt annuel Licenciés JUNIOR (< 18 ans) du Tennis Club de Saint Honoré les Bains (la première année gratuite)		30 €
Abonnement FAMILLE (supérieur à 3 pers.) : 25 % de réduction sur total		
Eclairage des courts (un jeton pour une heure)		2,50 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver les tarifs des services municipaux pour l'année 2020. Les tableaux récapitulants ceux-ci seront annexés à la délibération.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°2 : Transfert comptable de la voirie dans le cadre de la mise à disposition de biens suite au transfert de la compétence à la Communauté de communes Bazois Loire Morvan

Monsieur Didier BOURLON, 1^{er} Adjoint en charge des Finances rappelle que la compétence Voirie a été transférée à la date du 01/01/2018 à la Communauté de communes Bazois Loire Morvan. Il y a lieu de procéder au transfert comptable des biens ainsi que des emprunts et subventions correspondants :

- Vu la délibération du 12 septembre 2018,

ACTIF

Article	Dénomination	Montants Bruts (a)	Amortissement (b)	Montant Nets (a-b)
2151	Réseau de voirie	908 343,19 €	0	908 343,19 €
	TOTAL	908 343,19 €	0	908 343,19 €

PASSIF

Article	Dénomination	Montants Bruts (a)	Amortissement (b)	Montant Nets (a-b)
131	Subventions	38 774,00 €	0	38 774,00 €
1641	Emprunts	0,00 €	0	0,00 €
	TOTAL	38 774,00 €	0	38 774,00 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le transfert comptable de la voirie classée, des emprunts et subventions s'y rapportant et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°3 : Régie Carte bancaire : modification de l'acte constitutif de la Régie d'avances

Monsieur Didier BOURLON, 1^{er} Adjoint en charge des Finances explique qu'afin de pouvoir régler par Carte bancaire un nouveau type de dépenses, il y a lieu de procéder à la modification de l'acte constitutif de cette régie d'avances.

Ainsi, il est proposé de modifier l'article 3 de cet acte en y ajoutant la dépense suivante :

- Taxes et impôts sur les véhicules (6355)

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette modification de l'acte constitutif de la Régie d'avances.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°4 : Subvention au Comité local Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du bassin de vie de Moulins-Engilbert (TZCLD)

Monsieur Didier BOURLON, 1^{er} Adjoint en charge des Finances expose la demande de subvention du Comité local TZCLD afin de garantir son développement dans l'expérimentation lancée l'année dernière.

Le Comité TZCLD souhaite mettre en relation les compétences des personnes durablement privées d'emploi et les besoins d'activités non satisfaits sur le territoire.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose d'attribuer une subvention de 50 euros.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette attribution.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°5 : Sollicitation des subventions dans le cadre du Contrat de station

Monsieur le Maire évoque le Contrat de station touristique et thermale en expliquant que l'année 2020 sera celle du lancement de phases opérationnelles de travaux.

Afin d'étudier la faisabilité des divers projets actés précédemment en Conseil municipal, la Commune doit solliciter les partenaires du Contrat afin d'obtenir des subventions et ainsi réaliser le plan de financement des projets.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de permettre à Monsieur le Maire de solliciter les subventions du Contrat de station en fonction des projets et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°6 : Travaux de rénovation de la Place de la Mairie

Monsieur le Maire évoque les travaux qui seront réalisés sur la Place Firmin Bazot par le chantier d'insertion de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan lors du premier trimestre 2020.

Les agents du chantier d'insertion réaliseront des travaux de rénovation et de peintures des rambardes et des soubassements de la place.

Le montant des travaux est de 5 500 euros selon la répartition suivante :

Travaux Place Firmin Bazot	
Prestation des agents du chantier d'insertion	2 454 euros
Peinture et matériel pour rambardes	905,08 euros
Peinture et matériel pour marché couvert	597,74 euros
Peinture et matériel soubassements	690,01 euros
Sous-total	4 646,83 euros
Imprévus	853,17 euros
Total	5 500 euros

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser la réalisation des travaux et de permettre à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°7 : Recensement de la population : coordonnateur et agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2020.

Il propose de nommer comme :

- Coordonnateur communal : Madame Maryline MECHAIN
- Agents recenseurs : Mesdames Eliane GUENARD et Leïla MORLET

La dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE pour assurer l'organisation de cette enquête s'élève à 1 889 euros et sera versée à la fin du premier semestre 2020.

Monsieur le Maire propose qu'une indemnité de recensement d'un montant de 350 euros soit versée à Mesdames Eliane GUENARD et Leïla MORLET

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver la nomination des personnes précitées et de valider l'attribution des indemnités.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°8 : Délégation à Monsieur le Maire pour défendre la Commune :

Contentieux pylône

- Vu la requête du 27 novembre 2019 de Madame De Puybaudet auprès du Tribunal Administratif contestant la décision de non-opposition à la déclaration préalable de travaux de la société Free Mobile pour l'implantation d'un pylône.
- Vu la délégation donnée à Monsieur le Maire par délibération du 29 mars 2014, selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant à défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du contentieux exposé ci-dessus et de lui permettre de signer tous documents nécessaires.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°9 : Budget Commune, Décision Modificative de Crédits

Monsieur Didier BOURLON, 1^{er} Adjoint en charge des Finances explique qu'à la demande du Comptable du Trésor Public, une anomalie comptable liée à la gestion de l'inventaire communal a été constatée.

En effet, une écriture de régularisation est nécessaire pour mettre à jour l'inventaire communal et le rendre concordant avec l'actif de la collectivité.

Budget Commune :

Chapitre 041, Dépenses Art. 21318 Autres bâtiments publics (annonces légales, toiture salle pol.)	430 €
Chapitre 041, Recettes Art. 2033 Frais d'insertion	430 €

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver l'écriture comptable liée à cette régularisation.

« Pour vote » : accord à l'unanimité

Délibération n°10 : Cession de terrain du domaine privé de la Commune

Monsieur Jean-Jacques LAMALLE, 3^e Adjoint, expose la demande d'un particulier qui souhaite racheter à la Commune la parcelle de 96 m² cadastrée Section AD n°33, rue des Caves.

La commune, si elle accepte cette cession, doit en fixer le prix. Il est évalué par comparaison avec des cessions intervenues récemment sur des terrains de situation et zonage urbain comparables.

Le conseil en délibère et décide :

- d'accepter cette transaction
- de fixer le prix du terrain à 8 €/m²
- de laisser à la charge de l'acquéreur la totalité des frais induits par cette opération, tels qu'honoraires de géomètre et frais de notaire.

- de laisser à la charge de l'acquéreur la totalité des frais induits par cette opération, tels qu'honoraires de géomètre et frais de notaire.
- de faire vérifier au préalable les servitudes attachées aux terrains, qui seraient à porter à la connaissance des parties concernées.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

Délibération n°11 : Baptême d'une salle municipale

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de baptiser la salle municipale de la Mairie « Salle Simone RIGNAULT » afin de rendre hommage à Madame Simone RIGNAULT, qui nous a quitté en 2019 qui fut Maire de Saint-Honoré-les-Bains de 1989 à 2014 pour l'ensemble de son travail en faveur du développement de la Commune et pour son investissement dans de nombreuses associations.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le baptême de la salle municipale.

« Pour vote » : accord, à l'unanimité

DIA :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sur lesquelles il n'a pas été fait usage du Droit de Prémption Urbain (DPU).

DIA n° 28/2019

Terrain situé rue des Fourneaux

Parcelle n° AB 154, terrain de 28 m²

DIA n° 29/2019

Immeuble situé 5 B rue de la Chaume

Parcelles n° AB 31 et 32, terrain de 291 m²

DIA n° 30/2019

Immeuble situé 1 Bis rue Jacques Poulet

Parcelles n° AH 40 et 41, terrain de 285 m²

DIA n° 31/2019

Terrain situé 32 rue de l'Hâte

Parcelles n° AB 10 et 11, terrain de 6 660 m²

Questions diverses

- Terrain de basketball : il est évoqué la pose des panneaux de basketball ainsi que le terrassement d'un terrain de basketball à coté du bikepark. Une étude des coûts sera réalisée.
- Règlement pour le marché hebdomadaire du jeudi matin : un règlement du marché à destination des commerçants sera rédigé en début d'année 2020.
- Remplacement des deux antennes de l'opérateur Orange au Centre de secours : il est évoqué les travaux, en cours, de remplacement des deux antennes actuelles par deux antennes nouvelles générations. Cette opération de remplacement n'engendre pas la pose d'antennes supplémentaires. Les anciennes antennes seront déposées lors de la mise en service des nouvelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à dix-neuf heures cinquante-sept.



Visa du Secrétaire de séance